

Tarif douanier, n° 441e: Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce non fabriqués au Canada, 5 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Aucun changement.

M. THORSON: Puis-je demander au ministre de revenir au numéro 409 qui vise les écrémeuses? J'aurai quelques questions à poser.

L'hon. M. DUNNING: C'est au comité de le dire; pour ma part, je suis consentant.

Quelques DEPUTES: Non.

M. le PRESIDENT: L'honorable député enfreint évidemment le règlement.

M. THORSON: Je le comprends, mais si le comité me le permet, j'aimerais à poser quelques questions.

M. le PRESIDENT: C'est au comité à décider.

Quelques DEPUTES: Cela a été adopté.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 445c: (i) Appareils électriques de télégraphe et leurs pièces achevées, en franchise.

(ii) Appareils électriques de téléphone et leurs pièces achevées, 10 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Aucun changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 445d: Appareils électriques de sans-fil ou de radio et leurs pièces achevées, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Aucun changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 445f: Dynamos ou générateurs électriques et transformateurs, et leurs parties achevées, n.d., 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Le droit est réduit de 25 à 15 p. 100. Les importations de dynamos ou de générateurs et de pièces détachées se sont élevées à \$284,000, dont \$209,000 des Etats-Unis et \$65,000 du Royaume-Uni. Pour ce qui est des transformateurs et de leurs pièces, nous en avons importés pour \$81,000, dont \$65,000 des Etats-Unis et \$15,000 du Royaume-Uni.

Nous avons exporté pour \$223,000 d'articles compris dans ce numéro, le Royaume-Uni en ayant reçu pour une valeur de \$113,000. Nos exportations vers le Royaume-Uni sont donc plus considérables que nos importations provenant de ce pays.

Le très hon. M. BENNETT: En tout cas, dans les conditions actuelles, il n'y aura pas d'importations du Royaume-Uni. On se livre là-bas à d'autres genres de fabrication.

L'hon. M. DUNNING: C'est ce que je pense, en effet, mais le gouvernement britannique a certaines espérances.

(Le numéro est adopté.)

[Le très hon. M. Bennett.]

Tarif douanier, n° 445g: Moteurs électriques et leurs pièces achevées, n.d., 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Le droit est réduit de 25 à 15 p. 100. Nos importations globales de moteurs électriques et leurs pièces se sont chiffrées à \$1,184,000, dont \$925,000 des Etats-Unis et \$239,000 du Royaume-Uni. Le reste comprend de faibles importations venant d'autres pays.

M. MacNICOL: En avons-nous importé de Suède?

L'hon. M. DUNNING: Nous en avons importés de Suède pour \$12,000. Nos exportations sont comprises dans le total que j'ai indiqué sous le numéro précédent, et la valeur de notre production en 1934 a été légèrement inférieure à 3 millions de dollars.

M. MacNICOL: Samedi dernier, on a inauguré le nouvel édifice de la Bourse de Toronto. On me dit que plusieurs des moteurs installés dans cet immeuble—mais pas tous—et il y en a un grand nombre, ont été importés de Grande-Bretagne, et que quelques-uns viennent de Suède. Au cours d'un entretien avec un fabricant de moteurs, j'ai appris que cette réduction constituera un sérieux désavantage, qu'elle nuira beaucoup à la production de moteurs au Canada. Il n'y a évidemment rien à faire maintenant, mais on a, semble-t-il, abaissé le droit d'environ 40 p. 100. C'est là une réduction assez sensible. La main-d'œuvre coûte beaucoup moins cher en Grande-Bretagne qu'au Canada et les usines y sont très vastes; je le sais car j'en ai visité quelques-unes et j'en visiterai d'autres l'été prochain. Je me demande si ce n'est pas là une réduction trop sensible sur une catégorie de produits que les Canadiens sont maintenant bien en mesure de fabriquer.

L'hon. M. DUNNING: Nous en exportons au Royaume-Uni.

M. MacNICOL: Sans doute, mais nous en importons aussi une forte quantité.

L'hon. M. DUNNING: Les exportations atteignent le double des importations.

Le très hon. M. BENNETT: Nous importons des Etats-Unis quantité de moteurs d'occasion, que nous remontons.

L'hon. M. DUNNING: Pas autant qu'autrefois.

M. GLADSTONE: Tout dépend des circonstances. Contrairement à ce qu'a affirmé l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) l'an dernier, le droit applicable aux machines à laver électriques importées au Canada des Etats-Unis a été considérablement réduit. Les fabricants de ces machines sont désireux de bénéficier d'un traitement favorable en ce qui concerne leurs matières pre-